



international
jeunesse
représentation
fédéralisme
innovation sociale
formation

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Montrouge, le 16 novembre 2022

Une nouvelle plateforme pour l'accès en Master : la FAGE reste alerte

Ce mardi 15 novembre 2022, le CNESER a pu se prononcer sur les textes régissant la création d'une plateforme nationale de candidature en Master.

En 2021, la FAGE avait **largement soutenu** l'idée de la création de cette plateforme, malgré un appel au report formulé à cause d'un calendrier trop serré et une absence de concertations. C'est pourquoi nous demandions qu'une année supplémentaire puisse être donnée à ce projet afin qu'il soit **achevé et aboutit pour la rentrée 2023**.

La FAGE se réjouit de la création d'une plateforme pour la rentrée 2023 qui permettra une large diminution des charges mentale et administrative des étudiant.e.s, associées à leurs candidatures en Master. Cet outil permettra également de mieux répartir les places disponibles afin qu'un plus grand nombre d'étudiant.e.s puisse accéder au second cycle de l'enseignement supérieur.

Cependant, la FAGE alerte à propos du développement technique de la plateforme : il est nécessaire que **toutes les garanties** soient apportées pour **qu'aucun.e étudiant.e ne se trouve lésé.e**. De plus, l'absence de phase complémentaire est décevante puisque qu'elle signifie que les étudiant.e.s **n'auront pas de voie de recours intermédiaire** leur permettant un accès au master simplifié et sans charge administrative supplémentaire. La saisine rectorale devra, à terme, être une instance d'ultime recours et ne concerner qu'une mineure partie des étudiant.e.s, la majorité trouvant une place grâce à la plateforme.

Aussi, **cette plateforme ne résoudra pas à elle seule le problème d'accès au master**, d'autant plus que le nombre d'étudiant.e.s n'a fait que grandir ces dernières années. Quelle que soit l'efficacité de cette plateforme, **le problème d'accès au master n'est pas un sujet de répartition mais de nombre de place**. Chaque jeune doit pouvoir s'émanciper grâce à l'éducation, et donc pouvoir accéder, **sans sélection**, à la formation de son choix dans laquelle iel doit-être accompagné.e à la réussite.

Ainsi, la FAGE plaide pour :

- Une articulation simple de la plateforme avec le module de télésaisine rectorale, permettant un accès au droit à la poursuite d'étude simplifié pour les étudiant.e.s ;
- La mise en place d'un plan d'ouverture de places en Master permettant à l'ensemble des étudiant.e.s le souhaitant d'accéder à une formation de leur choix ;

contacts presse

Felix Sosso
Porte-parole de la FAGE
06 75 33 79 30
felix.sosso@fage.org